

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE  
« LYXOR STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES &  
PARTS UCITS ETF »**

Luxembourg, le 29 Juillet 2020

Chers actionnaires,

Nos registres vous répertorient parmi les porteurs d'actions du compartiment Lyxor Stoxx Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF dont le code ISIN est LU1834983394.

À la suite de l'acquisition de Commerz Funds Solutions S.A. (rebaptisé Lyxor Funds Solutions S.A. en octobre 2019) et de la franchise d'OPCVM indiciels cotés (« **ETF** ») de Commerzbank AG par Lyxor International Asset Management le 27 mai 2019, il a été décidé d'harmoniser les gammes de produits offerts respectivement par Lyxor Funds Solutions S.A. et Lyxor International Asset Management.

Cette harmonisation vise, entre autres, à offrir une gamme d'ETF OPCVM ciblée et améliorée, grâce à des fusions de fonds.

Dans ce contexte, par la présente, le Conseil d'administration de Lyxor Index Fund (la « **Société** ») informe les Actionnaires de la fusion suivante, dans le cadre d'une résolution par voie de circulaire adoptée le 19 novembre 2019 dans l'intérêt des Actionnaires, entre :

**LYXOR STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS UCITS ETF** (code ISIN : LU2082995908), un compartiment de la Société, société d'investissement à capital variable constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 500, (le « **Compartiment absorbant** »), ayant pour société de gestion Lyxor International Asset Management (« **LIAM** »), dont le siège social est sis 17 cours Valmy, Tour Société Générale, 92800 Puteaux,

et

**COMSTAGE STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS UCITS ETF** (code ISIN : LU0378435043), un compartiment de COMSTAGE, société d'investissement à capital variable constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 22, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 772, (le « **Compartiment absorbé** »), ayant pour société de gestion Lyxor Funds Solutions S.A. (« **LFS** »),

dans le cadre de l'opération ci-après désignée la « **Fusion** ».

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant seront désignés collectivement ci-après les « **Entités fusionnant** ».

**Veillez noter que le compartiment absorbant est Lyxor Stoxx Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF. Toutefois, pour des raisons réglementaires, nous sommes tenus de vous informer de l'inclusion du compartiment absorbé.**

Cette Fusion aura pour but de regrouper les actifs sous gestion des deux Entités fusionnant et favoriser ainsi une gestion efficace des frais.

Le présent avis détaille les modalités de la Fusion, ainsi que ses conséquences pour les Actionnaires. Veuillez lire attentivement ces informations.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter le Service Client de Lyxor aux coordonnées suivantes :  
Numéro de téléphone : +33 (0)1 42 13 42 14  
Adresse e-mail : client-services-etf@lyxor.com.

Les termes qui ne sont pas expressément définis dans le présent avis auront la signification qui leur est donnée dans les statuts et le dernier Prospectus en date de la Société ou dans tout supplément.

Veillez agréer nos salutations distinguées,  
Pour le Conseil d'administration

## 1 – IMPACT SUR LES ACTIONNAIRES

Les Entités fusionnant poursuivent le même objectif d'investissement, à savoir refléter l'évolution de l'indice STOXX® Europe 600 Automobiles & Parts Net Total Return (l'« **Indice** »), que celle-ci soit positive ou négative, tout en minimisant l'écart de suivi entre leur performance et celle de l'Indice.

Les autres caractéristiques des Entités fusionnant, décrites dans leur prospectus et leur document d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») respectifs, ne sont pas toutes identiques, mais certaines sont néanmoins communes aux deux Entités. Pour consulter les éventuelles différences entre les Entités fusionnant, veuillez vous référer à leurs prospectus et DICI respectifs.

**Les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront inchangées après la Date d'effet.** La Fusion n'entraînera pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbant.

## 2 – DROITS SPÉCIFIQUES DES ACTIONNAIRES

Sauf décision contraire des actionnaires du Compartiment absorbé, à compter de la Date d'effet, les Actions du Compartiment absorbé seront converties automatiquement en actions du Compartiment absorbant. Les actionnaires du Compartiment absorbé participeront donc à toute augmentation de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

Les actions à émettre par le Compartiment absorbant en échange des Actions du Compartiment absorbé ne seront assujetties à aucun frais et seront émises sans valeur faciale et sous forme nominative (les « **Nouvelles Actions** »). La valeur totale des Nouvelles Actions correspondra à celle des actions détenues dans le Compartiment absorbé. Afin d'achever la Fusion, le Compartiment absorbant lancera une classe d'actions « Dist » le jour ouvré précédant la Date d'effet (la « **Date de la fusion** »).

Sur demande, LIAM fournira aux Actionnaires, sans frais, (i) des informations supplémentaires concernant la Fusion, (ii) une copie du rapport du Réviseur d'entreprises agréé et (iii) une copie des conditions générales de la fusion.

## 3 – PROCÉDURE ET DATE D'EFFET DE LA FUSION

La Fusion deviendra effective entre les Entités fusionnant et vis-à-vis des tiers le [4 septembre] 2020 (la « **Date d'effet** »).

À compter de la Date d'effet, les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant sous forme d'un apport de titres.

Le Réviseur agréé du Compartiment absorbé sera désigné et validera, conformément à l'Article 71(1) de la Loi de 2010, les critères adoptés pour la valorisation des actifs et passifs, la méthode de calcul de la parité d'échange et la parité d'échange réelle définie pour la Date d'effet à la Date de la fusion.

L'agent administratif du Compartiment absorbant sera chargé de calculer la parité d'échange et d'allouer les actions du Compartiment absorbant aux Actionnaires du Compartiment absorbé.

En vertu de l'Article 74 de la Loi du 17 décembre 2010, tous les frais juridiques, de conseil ou administratifs résultant de la préparation et de l'exécution de la Fusion ne sont supportés ni par le Compartiment absorbé, ni par le Compartiment absorbant, ni par leurs actionnaires.

Calendrier récapitulatif de la Fusion

Compartiment absorbé	Heure limite de réception des ordres	Date d'effet	Sur la base de la VL du	Actions à recevoir du Compartiment absorbant
<b>ComStage STOXX Europe 600 Automobiles &amp; Parts UCITS ETF (code ISIN : LU0378435043)</b>	28 août 2020 15h00 heure de Luxembourg	4 septembre 2020	3 septembre 2020  ( <b><i>Date de la fusion</i></b>	<b>Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles &amp; Parts UCITS ETF (code ISIN : LU2082995908)</b>

Pour toute question, nous vous invitons à contacter le Service Client de Lyxor aux coordonnées suivantes :  
Numéro de téléphone : +33 (0)1 42 13 42 14  
Adresse e-mail : client-services-etf@lyxor.com.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Pour le Conseil d'administration